

Identification		Numéro de dossier : 1214334001
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique visant l'élaboration de principes directeurs de développement et d'aménagement du secteur délimité par les rues Notre-Dame Ouest, Saint-Ferdinand, Saint-Ambroise et la voie ferrée du CN.	

Contenu

Contexte

L'arrondissement souhaite entreprendre une démarche participative d'identification des principes directeurs de développement et d'aménagement pour le secteur longeant la voie ferrée, entre les rues Notre-Dame Ouest, Saint-Ferdinand et Saint-Ambroise, dans le quartier Saint-Henri, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du milieu concernés par la vocation future du secteur. À cette fin, l'arrondissement souhaite bénéficier, comme mesure exceptionnelle, de l'expertise de l'Office de consultation publique de Montréal pour réaliser cette démarche.

Décision(s) antérieure(s)

s.o.

Description

Le secteur visé est délimité par les rues Notre-Dame Ouest, Saint-Ferdinand, Saint-Ambroise et la voie ferrée du CN et comprend deux grandes propriétés à développer ou à consolider. Ce secteur fait face à des enjeux d'acceptabilité sociale importants, notamment à l'égard de la proximité des activités ferroviaires, du maintien d'activités économiques, de la mobilité et de l'abordabilité du logement.

Le but visé par la démarche est de définir les principes directeurs de développement et d'aménagement devant encadrer l'élaboration de projets immobiliers dans ce secteur afin d'assurer l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Ces principes devront répondre le mieux possible aux attentes et préoccupations des instances municipales, de la communauté et des intervenants directement concernés par le développement du secteur.

L'arrondissement désire aborder la question du développement du secteur de façon ouverte, constructive et structurée. Une démarche impliquant les différentes parties prenantes du milieu travaillant en collégialité sur la vision de développement du secteur et une validation des paramètres de

développement par l'ensemble des groupes et individus concernés est recherchée. Cette vision commune servira ensuite de cadre de référence pour l'élaboration des projets immobiliers qui pourraient voir le jour dans le secteur.

Justification

L'arrondissement a déjà rencontré l'Office afin de lui faire part de ses intentions et objectifs visés par la démarche. L'implication en amont de l'OCPM à titre de responsable de la démarche est une procédure qui se situe à l'extérieur du cadre habituel d'un processus réglementaire, que ce soit lors d'une modification du Plan d'urbanisme ou d'une modification réglementaire. Des expériences similaires ont déjà été menées par l'Office en soutien à l'Arrondissement du Sud-Ouest (Ateliers du CN, PDUES-Turcot). L'arrondissement souhaite ainsi bénéficier de l'expertise de consultation de l'OCPM et de sa réputation d'organisme transparent et impartial, et souhaite lui voir jouer un rôle d'encadrement de la démarche de concertation-conciliation-médiation. Cette expertise sera un atout dans le dénouement d'enjeux majeurs d'aménagement liés à la future vocation du secteur. Aussi, les propriétaires et promoteurs appuient la démarche proposée et ont confirmé leur participation éventuelle.

Cette procédure répond au souhait émis par l'arrondissement ainsi que par le milieu et les organismes partenaires de travailler en étroite collaboration avec cette instance. En effet, en regard du potentiel de développement du secteur, des défis d'aménagement, des enjeux sociaux et de l'importante mobilisation citoyenne, l'implication de l'OCPM apparaît nettement souhaitable.

Aspect(s) financier(s)

s.o.

Développement durable

s.o.

Impact(s) majeur(s)

s.o.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

La démarche devra se faire en fonction des directives gouvernementales en vigueur, notamment celle concernant les rassemblements de personnes.

Opération(s) de communication

À définir par l'OCPM

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

À définir par l'OCPM

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention
Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Marie-Hélène BINET-VANDAL Conseiller(ere) en aménagement Tél. : 514-868-4508 Télécop. : 514-827-1945	Endossé par: Julie NADON Chef de division Tél. : 514-868-5037 Télécop. : 514-872-1945 Date d'endossement : 2021-02-17 22:06:02
--	---

Approbation du Directeur de direction Marc-André HERNANDEZ directeur(trice) – amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement Tél. : 514-868-3512 Approuvé le : 2021-02-21 20:48	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :
--	---

Numéro de dossier :1214334001